

Conditions générales de vente

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

Etablissement Public à caractère industriel et commercial

Dont le siège se situe 84 avenue Jean Jaurès à Champs sur Marne N° de déclaration d'activité : 1175 025 8675 (ceci n'est pas un agrément d'état). N° Siret : 7756 882 2900019 - Code NAF : 7219Z

1/ DÉFINITIONS

• **FORMATION INTER-ENTREPRISE** : Formation sur catalogue qui regroupe sur une même session des clients d'entreprises différentes. Ce type de Formation peut se dérouler dans les locaux du CSTB ou dans des locaux mis à disposition par le CSTB ou à distance.

• **FORMATION INTRA-ENTREPRISE** : Formation qui regroupe sur une même session un seul client ou un groupement de client à la demande. Ce type de Formation peut se dérouler dans les locaux du CSTB, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client.

• **FORMATION PAR LE GESTE** : Formations Inter-entreprises ou Intra-entreprises qui comportent une partie de contenu de mise en œuvre sur un plateau technique.

• **PLATEFORME DE FORMATION** : désigne la Plateforme de Formation en ligne du CSTB, à laquelle le Client accède à partir du site internet :

<https://ecampus.elmg.net>, dans le cadre d'une Formation e-learning.

• **FORMATION E-LEARNING** : Formation à distance Inter-entreprise ou Intra-entreprise, dans le cadre de laquelle le Stagiaire en se connectant sur la Plateforme de Formation à l'aide d'un lien communiqué par mail par le CSTB, peut :

- visionner des vidéos, et des documents sur supports numériques correspondants aux Modules de Formation choisis par le Client ;

- et le cas échéant participer à une visio-conférence animée par le Formateur et poser des questions par email au Formateur.

• **MODULES DE FORMATION À DISTANCE** : désigne les documents sur supports numériques, images animées ou non, dessins, films et rediffusion de visio conférences accessibles sur la Plateforme de Formation, correspondant aux Modules de Formation E-learning choisis par le Client.

• **ACTIVATION DES MODULES** (ou de la licence d'utilisation des Modules) : désigne l'envoi par email du lien de connexion par le CSTB aux Stagiaires mentionnés par le Client dans sa Com-

mande, leur permettant d'accéder aux Modules de Formation. La durée de la licence court à partir de l'envoi du lien de connexion.

• **FORMATION** : désigne une Formation inter-entreprise, intra-entreprise organisée par le CSTB.

• **CLIENT** : toute personne morale cliente du CSTB ayant signé une convention de Formation professionnelle avec le CSTB afin de faire participer une ou plusieurs personnes physiques (ci-après les « Stagiaires ») à une Formation conformément aux dispositions prévues à l'article L 6313-1 du Code du travail, relatif aux actions de formation professionnelle continue.

• **FORMATEUR** : désigne la personne physique missionnée par le CSTB pour animer une Formation.

• **COMMANDE** : désigne la commande d'une prestation de Formation passée par le Client au CSTB. La Commande est enregistrée et définitive à compter de la réception par le CSTB du bulletin d'inscription dûment complété et signé et de la réception de la convention de formation professionnelle signée par les Parties (ci-après l'« Enregistrement de la Commande »).

2/ OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de Formation par le CSTB au Client.

3/ DOCUMENTS CONTRACTUELS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux Formations du CSTB impliquent l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes Conditions générales de vente des Formations du CSTB.

Les conditions générales de vente du CSTB sont insérées dans le catalogue de Formations du CSTB.

Elles sont également téléchargeables à tout moment et gratuitement sur le site internet du CSTB Formations. En outre, elles peuvent être demandées par tout moyen au CSTB.

La signature du bulletin d'inscription et de la convention de Formation valent acceptation des Conditions Générales de Vente des Formations du CSTB.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente des Formations du CSTB et les accepte comme faisant partie intégrante de sa Commande.

Le bulletin d'inscription, la convention de Formation et les conditions générales de Vente des Formations du CSTB prévalent sur les conditions d'achat du Client, sauf acceptation formelle et

écrite du CSTB.

Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au CSTB quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

La Commande d'une Formation suppose que le Client :

1/ Remplisse le bulletin d'inscription disponible sur le site Internet du CSTB à la rubrique intitulée « Formation » ou le bulletin d'inscription figurant dans le Catalogue Formation du CSTB ;

2/ le renvoie dûment renseigné, signé et revêtu du cachet du Client par courrier :

-Pour les formations inter-entreprises hors Formation par le Geste : CSTB Formations 84, avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-La-Vallée Cedex 2 ou par email (une fois scanné) :

cstb-formations@cstb.fr

-Pour les formations par le Geste : CSTB Formations Par le Geste 24, rue Joseph Fourier - 38 400 Saint Martin d'Hères ou par email (une fois scanné) :

cstb-fpg@cstb.fr

Le CSTB ne peut traiter les inscriptions reçues que lorsque celles-ci sont dûment complétées et signées par le Client.

L'inscription du Client est définitive à compter de la réception par le CSTB du bulletin d'inscription entièrement complété, signé et revêtu du cachet du Client. En cas de bulletin incomplet, l'inscription du Client sera en attente jusqu'à l'obtention des informations nécessaires.

A réception du bulletin d'inscription dûment complété, le CSTB transmet au Client la ou les convention(s)-convocation(s) de Formation en doubles exemplaires confirmant la date, l'heure, le lieu de Formation et les modalités pratiques, ainsi qu'un plan d'accès. Le Client s'engage à renvoyer au CSTB les deux exemplaires signés de la convention de Formation avant le début de la Formation.

La Commande est enregistrée et définitive à compter de la réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé et de la réception de la convention de Formation professionnelle signée par les Parties. A l'issue de la Formation, une attestation de présence est adressée au Client.

Dans le cadre des formations intitulées « Premium », le stagiaire passe un examen destiné à évaluer les connaissances acquises durant la Formation. Les conditions d'attribution du certificat de réussite sont précisées dans le

document intitulé « règles applicables à la délivrance des certificats de réussite à un parcours de formation délivrés par le CSTB » et consultable sur le site internet du CSTB Formations : <http://formations.cstb.fr/>

En cas de succès à l'examen, le CSTB délivre un certificat de réussite du parcours de formation.

4/ FORMATIONS INTER-ENTREPRISES, INTRA-ENTREPRISES ET FORMATIONS PAR LE GESTE

4.1 Conditions Financières

4.1.1 Conditions financières des formations Inter-entreprises et Formations par le Geste

Les tarifs sont forfaitaires et comprennent : la Formation, les frais pédagogiques, les supports dématérialisés, les pauses et les déjeuners.

4.1.2 Conditions financières des formations Intra-entreprises

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par le CSTB

4.2 Remplacement d'un participant pour les Formations Inter-entreprises

Le CSTB offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de Formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par email à l'adresse : cstb-formations@cstb.fr

4.3 Conditions d'annulation, d'ajournement et de report

4.3.1 Pour les stages inter-entreprises

4.3.1.1 Annulation par le Client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par email à l'adresse : cstb-formations@cstb.fr ou cstb-fpg@cstb.fr pour les formations par le geste.

Pour toute annulation par le Client, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la Formation, le CSTB facturera un dédit de 80% du montant de la Formation au Client.

Si une avance avait été demandée au Client lors de l'inscription, le solde est facturé au Client à titre de dédit.

Si l'intégralité du prix de la Formation avait été réglé par le Client lors de l'inscription, le CSTB s'engage à rembourser au Client la différence entre le montant total de la Formation et le montant perçu à titre de dédit.

En cas d'annulation par le Client formulée plus de dix jours ouvrables avant la date de démarrage de Formation, la Formation n'est pas facturée au Client. Si une avance avait été payée par le Client lors de l'inscription à la Formation, cette avance lui est remboursée

par le CSTB dans les plus brefs délais.
4.3.1.2 Ajournement par le CSTB
Le CSTB se réserve la possibilité d'ajourner un stage inter-entreprises et ce sans indemnités, au plus tard 10 jours avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques, notamment si le nombre de participant prévu est jugé insuffisant.

Dans ce cas, aucune somme n'est perçue par le CSTB.

Si un paiement d'avance de tout ou partie du montant de la prestation de Formation avait été réglée par le Client, cette somme lui est remboursée par le CSTB.

En cas d'ajournement de la session initialement prévue, si le

CSTB organise une nouvelle session de Formation portant sur le même thème que la session initiale ayant été annulée dans les 6 mois suivant la date de cette dernière, il proposera au Client de reporter son inscription à cette nouvelle session, sous réserve qu'il y ait encore suffisamment de places disponibles. Si le Client lui confirme son accord pour le report et qu'une avance avait été perçue par le CSTB lors de l'inscription à la session initialement prévue, le CSTB la conserve.

Elle sera déduite du solde à verser par le Client à l'issue de la Formation.

5/ FORMATIONS E-LEARNING

5.1 Licence d'utilisation du Contenu des Modules :

Le CSTB accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, inces- sible, non transférable et sans droit de sous-licence (à l'exception des Stagiaires) permettant aux Stagiaires de visualiser le contenu des Modules mentionnés à la Commande. Les caractéristiques de cette licence sont précisées à l'article 11.2 ci-après.

Le Client n'est pas autorisé à reproduire (y compris imprimer) le contenu des modules, excepté les documents mis en téléchargement sur la Plate- forme de Formation à distance.

5.2 Activation des Modules/ Entrée en vigueur de la licence

Dans les plus brefs délais à compter de l'Enregistrement de la Commande, le CSTB envoie à chaque Stagiaire, un email contenant un lien lui permettant de se connecter à Plateforme de Formation en créant un identifiant et un mot de passe afin d'accéder au Contenu des Modules. L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

5.3 Durée de la licence

La durée de la licence est spécifiée dans la Commande. Si aucun délai n'est spécifié dans la Commande, la licence est valable 3 mois à compter de l'Activation des Modules.

Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utili- sation consentie au Client cessera (ont) immédiatement et le Client de-

va effectuer une autre commande si il souhaite prolonger la durée de celle(s)-ci.

5.4 Assistance technique et mainte- nance de la Plateforme de formation

Dans le cadre des Formations e-lear- ning, le CSTB s'engage à assurer :

- une assistance technique permettant aux Stagiaires de poser des questions par e-mail au CSTB, à l'adresse sui- vante :

cstb-formations@cstb.fr afin de l'ai- der à résoudre les problèmes de connexion et d'utilisation de la Plate- forme de Formation

- la maintenance corrective et évolutive de la Plateforme de formation,
- le reporting (journal des connexions).

5.5 Responsabilités

5.5.1 Responsabilité du Client et des Stagiaires

5.5.1.1 Le Client certifie avoir informé les Stagiaires que :

- ceux-ci sont responsables de la ges- tion et de la conservation de leurs identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient à ceux-ci de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires pour garantir leur protection et leur confidentialité, de telle sorte que ceux-ci ne soient pas portés à la connaissance du public.

- ceux-ci sont responsables de toute utilisation frauduleuse de ceux-ci. En cas de perte, de vol ou de divulgation accidentelle, le Stagiaire doit immé- diatement informer le CSTB qui lui adressera de nouveaux identifiants de connexion et mot de passe et mettra immédiatement en œuvre les mesures nécessaires afin d'empêcher toute connexion à partir des identi- fiants et mot de passe divulgués.

Les frais éventuels de création et d'envoi des nouveaux identifiants et mot de passe seront supportés par le Client.

- ceux-ci sont responsables de la dé- termination de l'opportunité d'utiliser la Plateforme de Formation.

L'utilisation des informations et/ou documents disponibles sur la Plate- forme de Formation se fait sous la seule responsabilité des Stagiaires, qui assument la totalité des consé- quences pouvant en découler, sans que la responsabilité du CSTB ne puisse être recherchée à ce titre.

5.5.1.2 Le Client s'engage à se confor- mer aux dispositions légales et régle- mentaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

Il est responsable de la collecte des données personnelles des Stagiaires, en qualité de responsable de traite- ment, et doit s'assurer que les données personnelles transmises au CSTB auront été collectées dans des conditions permettant une telle trans- mission et l'exploitation par le CSTB des données personnelles conformé- ment aux dispositions des présentes

Conditions Générales.

Le Client certifie au CSTB que chaque Stagiaire a consenti à ce que son adresse email soit communiquée au CSTB et qu'il a accepté de recevoir à cette même adresse le courrier élec- tronique émis par le CSTB contenant le lien pour créer ses identifiants et mot de passe de connexion.

Dans le cadre des formations « Pre- mium », le Client certifie au CSTB que chaque Stagiaire a consenti à ce que son adresse email soit communiquée au CSTB afin que le CSTB lui envoie son attestation de réussite au par- cours de formation. Par ailleurs, il incombe au Client d'informer le sta- giaire de l'obligation qui incombe à ce dernier de respecter :

- les dispositions relatives aux condi- tions d'utilisation du certificat ;

- et les droits du CSTB sur les marques des marques du CSTB, mentionnées dans le document intitulé « règles applicables à la délivrance des certi- ficats de réussite à un parcours de formation délivrés par le CSTB » et consultable sur le site internet du CSTB Formations.

5.5.1.3 Il appartient à chaque Client de prendre toutes les mesures approp- riées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contami- nation d'éventuels virus circulant sur Internet.

5.5.2 Responsabilité du CSTB.

5.5.2.1 Le CSTB ne sera pas respon- sable vis-à-vis du Client de toute perte ou dommage de quelque sorte que ce soit résultant :

- de l'utilisation et de l'interprétation du Contenu des Modules par le Client, ainsi que des décisions prises par le Client sur le fondement du Contenu des Modules,

- d'erreurs, d'omissions, ou du défaut de mise à jour informations acces- sibles sur la Plateforme de Formation;
- de toute autre circonstance surve- nant en liaison avec la licence oc- troyée au Client et toute décision ou mesure prise par le Client sur le fon- dement des informations accessibles sur la Plateforme de Formation.

5.5.2.2 Pendant la durée de la licence d'utilisation de la Plateforme de For- mation, la Plateforme de Formation est accessible 24h/24h et 7 jours/7 jours, à exception des cas de force majeure, difficultés informatiques, difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications ou autres difficultés techniques.

Le Client reconnaît et accepte que le réseau internet puisse connaître des périodes de saturation à raison de l'encombrement de la bande pas- sante, des coupures dues à des inci- dents techniques ou à des interven- tions de maintenance, de décisions des sociétés gérant les dits réseaux ou tous autres événements indépen- dants de la volonté du CSTB.

En conséquence, la responsabilité du CSTB est écartée en cas de dys- fonctionnement ou d'interruption du fonctionnement de la Plateforme de Formation, trouvant son origine dans les événements affectant les réseaux de communication et, plus générale- ment, tout événement indépendant de la volonté du CSTB et échappant à son contrôle.

Par ailleurs, pour des raisons de maintenance, le CSTB pourra sus- pendre momentanément l'accès à la Plateforme de formation.

Il s'efforcera d'en avertir préalable- ment les Clients.

D'autre part, les informations et/ou documents disponibles sur la Plate- forme de Formation sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, et peuvent avoir fait l'objet d'une mise à jour. En particulier, ils peuvent avoir fait l'objet d'une mise à jour entre le moment de leur téléchargement et celui où le Client en prend connais- sance.

5.5.2.3 Les documents accessibles sur la Plateforme de formation contiennent des liens hypertextes vers des sites web gérés par des tiers. Le CSTB ne peut exercer aucun contrôle permanent sur ces sites ni assumer aucune responsabilité quant à leur contenu.

L'insertion de ces liens ne signifie pas que le CSTB approuve les éléments contenus sur ces sites.

Le CSTB ne peut être tenu respon- sable du contenu de ces sites, et le fait que ces sites soient référencés sur la Plateforme de formation n'enga- ge en aucun cas la responsabilité du CSTB.

6/ PRIX ET RÈGLEMENTS

6.1 Prix des formations

Le prix des Formations inter-entre- prise, Formations par le geste et e-learning figure au catalogue en vi- gueur au moment de l'inscription et sur les programmes détaillés.

Les Formations intra-entreprises font l'objet d'une proposition spécifique et d'un forfait négocié avec le CSTB.

Le CSTB n'est pas assujéti à la TVA.

Des tarifs spéciaux sont proposés pour les inscriptions groupées; pour les demandeurs d'emploi et les ensei- gnants/ formateurs d'établissement d'enseignement secondaire ou supé- rieur, sur présentation d'un justifica- tif.

6.2 Règlement

Le règlement s'effectue en euro.

Le Client doit adresser au CSTB un ré- glement réel et conforme au montant de la Formation commandée.

Plusieurs modalités de règlement sont proposées au Client :

a/ Règlement par virement bancaire

b/ Règlement par chèque bancaire à renvoyer à l'adresse suivante :

-Pour les formations inter-entre- prises et intra-entreprise hors

formation par le Geste : CSTB Formations 84, avenue Jean Jaurès -Champs-sur-Marne - 77447 Marne-La-Vallée Cedex 2

-Pour les formations par le geste : CSTB Formations Par le Geste 24, rue Joseph Fourier - 38 400 Saint Martin d'Hères

Le montant de toute Formation commencée est dû dans son intégralité. A l'issue de la Formation, sont adressées au Client et le cas échéant à l'OPCO, la facture et les pièces justificatives (feuille d'émargement, attestation de présence). Les factures sont payables en euros, à 30 jours à compter de la date d'émission de la date de facture, sans escompte et à l'ordre du CSTB.

Le règlement des Formations par le geste et e-learning doivent être effectués avant le démarrage de la formation (ou accord préalable d'un OPCO). Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard calculées par application à la somme impayée d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, cet intérêt s'appliquant à partir du premier jour de dépassement de la date de règlement sans qu'un rappel soit nécessaire.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément aux articles L441- 6 c. com. et D. 441-5 c. com. Le CSTB se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

7/ RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Les Formations proposées par le CSTB peuvent être pris en charge par un opérateurs de compétences (ou « OPCO »).

En cas de règlement effectué par un OPCO, il appartient au Client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme dont il dépend, et de s'assurer de sa bonne fin. L'accord de prise en charge de l'OPCO doit nous parvenir par courrier avant le début de la Formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le solde sera facturé directement au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au CSTB au premier jour de Formation, ou si le dossier de prise en charge est incomplet, le CSTB se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de Formation au Client. En cas de refus de règlement par l'organisme désigné par le Client, quelle que soit la cause (défaut ou retard de prise en charge, manque de fonds...), les frais de Formation seront facturés directement au Client.

8/ DROIT D'USAGE DE LA DÉNOMINATION SOCIALE, DU NOM COMMERCIAL ET DES MARQUES

Le Client est autorisé à reproduire la marque CSTB Formations, et la dénomination CSTB dans des supports de communication et de publication relatifs à la formation, sous réserve d'avoir au préalable obtenu l'autorisation du CSTB.

Le CSTB est autorisé à reproduire la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques détenues par le Client dans des supports de communication et de publication relatifs à la formation sous réserve d'avoir au préalable obtenu l'autorisation du Client.

9/ PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Propriété des documents numériques remis sur clés USB, ou via un lien de téléchargement, ou sur supports papiers remis lors des Formations inter-entreprises et intra-entreprises :

Les documents numériques remis sur clés USB ou via un lien de téléchargement ou sur supports papiers remis lors des Formations inter-entreprises et intra-entreprises sont la propriété exclusive du CSTB. Ces documents sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Le Client n'est pas autorisé à les reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, les adapter, modifier, traduire, représenter, commercialiser ou à les diffuser à tout tiers non participants aux Formations organisées par le CSTB

Les obligations stipulées au présent article sont applicables pour tout pays, pour toute la durée de protection des supports par le droit de la propriété intellectuelle.

9.2 Propriété des éléments accessibles sur la Plateforme Formations du CSTB

Les documents écrits sur supports numériques, images animées ou non, dessins, films et rediffusion de visio conférences composant les Modules de Formation choisis par le Client et accessibles sur la Plateforme de Formation (ci-après le « Contenu des Modules ») sont la propriété du CSTB. Ces éléments sont protégés en tant que tels par le droit de la propriété intellectuelle.

Le CSTB accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable lui permettant de consulter le Contenu des Modules en se connectant à la Plateforme de Formation.

Cette autorisation lui est consentie pour la durée mentionnée dans la Commande, où à défaut pour une durée de trois mois à compter de la date d'Activation des Modules par le CSTB. En dehors du droit de consultation concédé ci-dessus et sans préjudice de celui-ci, le Client n'est pas autorisé à : - copier, imprimer, transférer à des tiers, tout ou partie du

Contenu des Modules

- vendre, louer, sous-licencier ou distribuer à des tiers, de quelque façon que ce soit tout ou partie du Contenu des Modules;

- modifier et/ou fusionner tout ou partie du Contenu des Modules, les intégrer dans de nouveaux outils, bases de données ou dans d'autres programmes informatiques.

Le Client s'engage à ne pas mettre, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie du Contenu des Modules à la disposition de tiers y compris par transmission en ligne, en temps partagé ou sous forme de revente, de location ou de prêt par communication de son support ou d'une copie de celui-ci.

Le Client s'interdit d'utiliser tout ou partie du Contenu des Modules en vue de développer une activité de formation concurrente à celle exercée par le CSTB.

10/ DONNEES PERSONNELLES

Le CSTB est amené à collecter et traiter des données personnelles pour les finalités suivantes :

- formation et exécution de la Commande,

- adresser aux personnes dont les données personnelles ont été collectées des enquêtes satisfaction dans le but d'évaluer et améliorer ses services,

- adresser aux personnes dont les données personnelles ont été collectées des offres, des promotions ou d'autres informations sur ses services,

- adresser aux personnes dont les données personnelles ont été collectées des lettres d'information dans le domaine du bâtiment,

- la tenue d'archives techniques, le règlement de différends, la détection et la prévention de la fraude et d'abus,

- assurer le respect de ses obligations légales et réglementaires telles que définies dans la législation en vigueur. Le CSTB est responsable des données personnelles en sa qualité de responsable de traitement.

Ces données personnelles sont destinées aux services internes du CSTB et ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne.

Les données personnelles sont conservées par le CSTB aussi longtemps que nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus.

Les personnes dont les données personnelles ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données le concernant. Elles peuvent également s'opposer au traitement réalisé, en demander la limitation, ainsi que formuler une demande de portabilité de leurs données personnelles.

Les personnes dont les données personnelles ont été collectées peuvent

exercer l'ensemble de ces droits en s'adressant par email à : dpo@cstb.fr
Les personnes dont les données personnelles ont été collectées disposent de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel en France.

11/ RESPONSABILITE

Le CSTB s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des Formations et, notamment, à agir dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. La prestation de Formation réalisée par le CSTB ne relève en aucune manière de la notion juridique d'obligation de résultat, mais de la seule obligation de moyens.

Le Client souscrit et maintient en prévision et pendant la durée de la Formation une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du CSTB, des autres participants ou des tiers.

12/ RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de Formation, le CSTB et le Client s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'apparition du différend.

A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent.